

Mémorial
de la SHOAH
Musée,
Centre
de documentation

COMMENT EN ARRIVE-T-ON LÀ ?

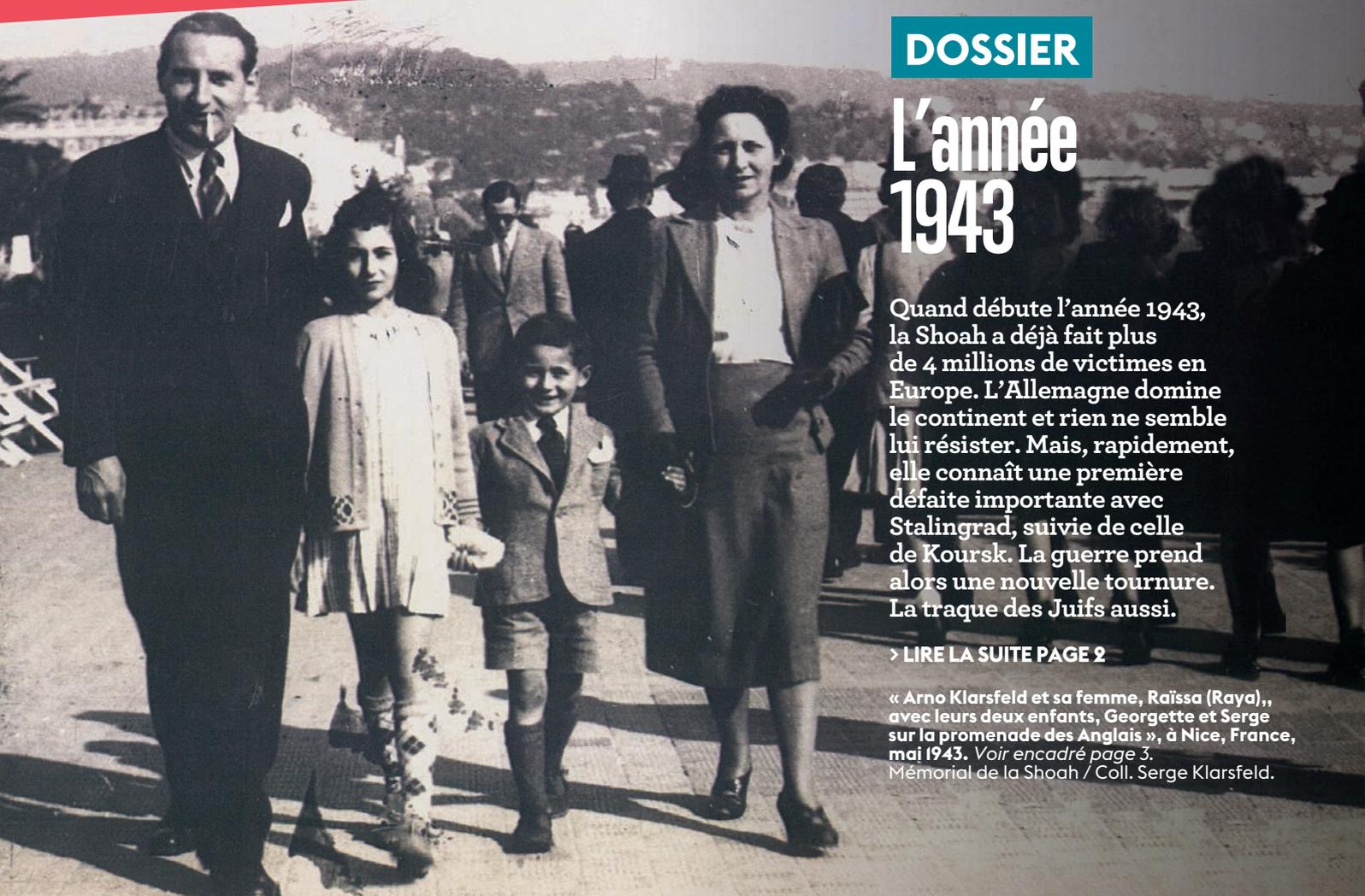
N° 21 / 2023 DOCUMENT RÉALISÉ PAR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

DOSSIER
L'année 1943
PAGE 2

LA PAROLE À
Valérie Pécresse,
présidente de la Région
PAGE 6

**UN DISCOURS
HISTORIQUE**
Jacques Chirac
PAGE 6

POUR ALLER PLUS LOIN
Voyages d'histoire et de mémoire
PAGE 7



DOSSIER

L'année 1943

Quand débute l'année 1943, la Shoah a déjà fait plus de 4 millions de victimes en Europe. L'Allemagne domine le continent et rien ne semble lui résister. Mais, rapidement, elle connaît une première défaite importante avec Stalingrad, suivie de celle de Koursk. La guerre prend alors une nouvelle tournure. La traque des Juifs aussi.

> LIRE LA SUITE PAGE 2

« Arno Klarsfeld et sa femme, Raïssa (Raya), avec leurs deux enfants, Georgette et Serge sur la promenade des Anglais », à Nice, France, mai 1943. Voir encadré page 3.
Mémorial de la Shoah / Coll. Serge Klarsfeld.

L'année 1943

DES GRANDES RAFLES À LA CHASSE À L'HOMME

En France, 42 000 personnes ont déjà été déportées lorsque s'achève l'année 1942, conformément aux plans dressés à Berlin par Adolf Eichmann, le responsable de l'organisation de la « solution finale* ». En janvier 1943 à Marseille, une importante opération se solde par l'arrestation de près de 800 Juifs, en grande majorité français. Puis, en février, une seconde grande rafle dans l'ancienne zone libre est menée par la police et la gendarmerie françaises, sur ordre du gouvernement. Environ 1 900 hommes juifs sont arrêtés et livrés aux Allemands. Les victimes de ces deux rafles sont déportées en mars 1943 à Sobibor, où elles sont toutes assassinées.

Mais les protestations de l'opinion publique et des églises ne faiblissent pas depuis les rafles de l'été 1942. Quant au cours de la guerre, il est devenu incertain avec la défaite des nazis à Stalingrad en février 1943, dans l'ex-Union soviétique. Tout ceci amène l'État français à cesser sa collaboration dans la zone Sud. En revanche, la collaboration se poursuit en zone nord en particulier à Paris où, quotidiennement, la police française arrête des Juifs qui sont envoyés à Drancy.



Groupe d'internés au camp de Mérignac (Gironde). France, 1943. Le camp de Mérignac, ouvert à l'été 1941, devient à partir de l'été 1942 le principal centre de regroupement des Juifs arrêtés dans la région de Bordeaux. On estime que près de 1 500 personnes ont transité vers Drancy depuis ce camp. Mémorial de la Shoah / Coll. Cheigam.



Photographie prise par l'armée allemande de la rafle de Marseille, le 24 janvier 1943, lors du transfert des personnes arrêtées les 22 et 23 janvier, de la gare d'Arenc vers le camp de Compiègne en train de marchandise.

Mémorial de la Shoah / Coll. Claude Urman.

Désormais, les Allemands doivent procéder eux-mêmes aux arrestations en mettant en place une véritable chasse à l'homme. Seule leur échappe la zone d'occupation italienne, à l'est du Rhône, entre Grenoble et Nice. Cette zone devient un refuge pour ceux qui fuient la traque et des milliers de Juifs tentent de la rejoindre. Bénéficiant de cette protection relative, les organisations juives de résistance s'y organisent.

C'est ainsi notamment que le 28 avril 1943, à Grenoble, une réunion rassemble une quarantaine de représentants de mouvements et organisations de la résistance juive. Organisée par Isaac Schneersohn, industriel devenu résistant, elle est à l'origine de la création du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), qui deviendra le Mémorial de la Shoah. L'objectif est alors de réunir le plus possible de documents et témoignages sur le sort des Juifs sous le joug de Vichy et de l'occupant. Dès 1943, les membres du CDJC commencent à collecter des archives dont ils entament l'analyse.

Maurice Papon, un zélé serviteur de l'État

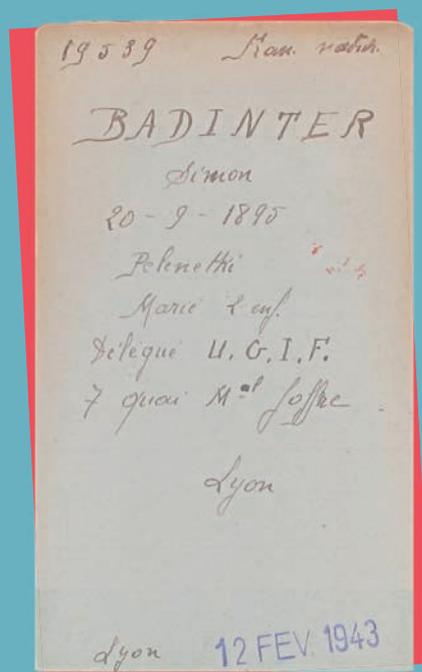
À Bordeaux, tout au long de l'année 1943 et jusqu'en janvier 1944, les arrestations se poursuivent, organisées sous l'égide de la préfecture régionale et de son secrétaire général, Maurice Papon. Directement impliqué dans l'organisation des opérations, tant des arrestations que des déportations vers Drancy qui se font sous son autorité, Maurice Papon échappe pourtant aux poursuites de l'Épuration. Après avoir été Préfet de police à Paris – plusieurs manifestations contre la guerre en Algérie sont réprimées dans le sang sous sa responsabilité –, il est élu maire et député, et devient ministre en 1978. Poursuivi pour complicité de crimes contre l'humanité, il est condamné en 1998 à une peine de 10 ans de prison.

* Voir glossaire page 8

LA TRAQUE PAR LA POLICE ALLEMANDE

Avec le recul du gouvernement de Vichy et l'arrêt de sa collaboration en zone sud, la police allemande se trouve confrontée à des difficultés pour capturer les Juifs. Disposant d'effectifs limités, elle ne peut réaliser que quelques opérations, comme à Lyon en février 1943. Afin de pallier ces problèmes, les Allemands recrutent et forment des centaines de militants de partis de l'ultra collaboration qui vont, au fil de l'année 1943, venir ainsi renforcer les effectifs.

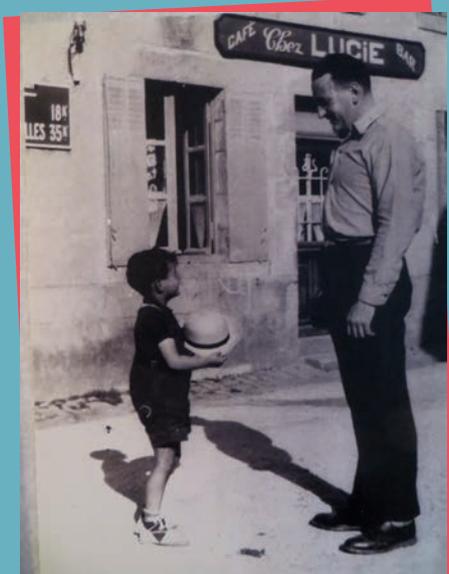
Mais, à Berlin, la baisse des résultats de la « solution finale* » en France entraîne également des décisions. Adolf Eichmann décide ainsi de dépêcher en juin 1943 celui qu'il considère être son meilleur adjoint, Alois Brunner, afin de résoudre ces difficultés. Celui-ci arrive en France à la tête d'un petit groupe de « spécialistes » de la traque des Juifs. Parmi ses premières décisions figure la prise de contrôle du camp de Drancy, jusque-là sous l'autorité de la Préfecture de police. Il en fait sa base d'opération. Son objectif est d'organiser de vastes opérations destinées à capturer le plus de Juifs possible. En septembre 1943, profitant de l'invasion de la zone d'occupation italienne par les Allemands, il déclenche une opération de ratissage dans la région de Nice, espérant arrêter des milliers de personnes. Avec ses hommes, il traque les Juifs et multiplie les rafles et les arrestations. Malgré des méthodes violentes et des centaines de victimes arrêtées en trois mois, l'aide apportée par la population niçoise aux Juifs contrecarre ses objectifs.



Fiche d'enregistrement à Drancy de Simon Badinter. Arrêté à Lyon le 9 février, il arrive au camp de Drancy le 12 février, puis est transféré à celui de Beaune-la-Rolande le 12 mars, avant de revenir à Drancy d'où il est déporté le 25 mars par le convoi 53 (TAA : transmis aux autorités allemandes), qui part à destination de Sobibor.
Mémorial de la Shoah / Coll. Archives Nationales.

La rafle de la rue Sainte-Catherine

À Lyon, le 9 février 1943, la police allemande menée par Klaus Barbie réalise une rafle rue Sainte-Catherine où se trouvent des œuvres d'assistance juive. Au total, 84 personnes sont déportées à la suite de cette opération. Parmi elles figure Simon Badinter, père du futur garde des Sceaux Robert Badinter. Il est assassiné en mars à Sobibor où il a été déporté par le convoi 53.



Le sacrifice d'Arno Klarsfeld

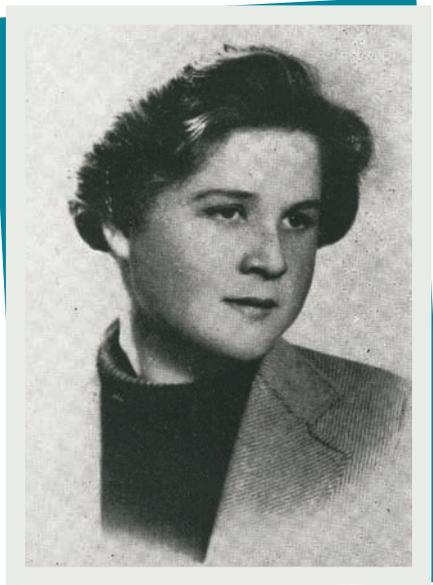
À Nice, les SS ratissent la ville à la recherche de Juifs. Dans la nuit du 30 septembre 1943, ils ciblent le 15, rue d'Italie. Des projecteurs illuminent l'immeuble, qui est investi par les policiers allemands. Parmi les habitants se trouve la famille Klarsfeld : Arno et Raïssa, ainsi que leurs deux enfants, Serge et Georgette. Avant que les SS n'investissent l'appartement, Raïssa et les enfants se glissent dans une cache aménagée précédemment. Mais Arno Klarsfeld décide de ne pas se cacher afin de sauver les siens. Il est capturé, ainsi que d'autres Juifs vivant dans l'immeuble, mais sa famille échappe à l'arrestation grâce à son sacrifice.

Serge Klarsfeld, à l'âge de 5 ans environ, et son père Arno, circa 1940, France.
Mémorial de la Shoah / Coll. Serge Klarsfeld.

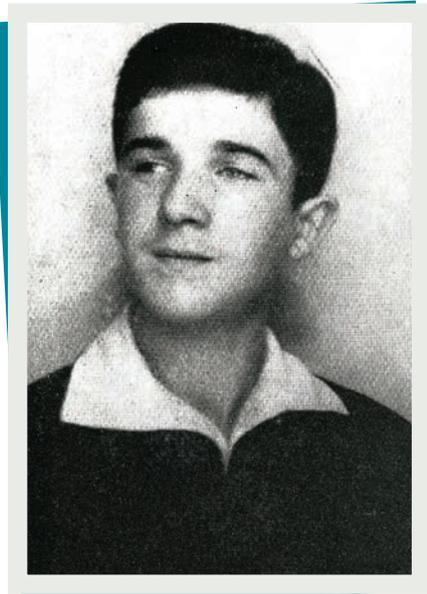
* Voir glossaire page 8

LA RÉSISTANCE JUIVE EN EUROPE FACE À LA SHOAH

Dans la Pologne occupée, l'immense majorité des 3 300 000 Juifs qui y vivaient a été assassinée. Ne subsistent que quelques dizaines de milliers de personnes dans une poignée de ghettos. En avril 1943, Heinrich Himmler, chef de la SS, donne l'ordre d'en finir avec celui de Varsovie et ses 60 000 habitants encore vivants. Le 19 avril, les SS, dont les effectifs sont renforcés par des soldats de l'armée allemande, entrent dans le ghetto mais sont accueillis par une violente résistance qui les contraint à reculer. Environ 900 jeunes hommes et femmes se sont organisés dans les mois précédents. Bien que mal équipés, ne disposant que de peu d'armes, ils tiennent tête durant plusieurs semaines à ce qui est alors l'armée la plus puissante d'Europe. Mais l'immense majorité des combattants, comme les habitants du ghetto, sont tués ou capturés et déportés vers des centres de mise à mort*, dont Treblinka.



Régina « Lilit » Fuden (1922-1943), 21 ans. Militante du mouvement de jeunesse Hashomer Hatzair, elle sert comme officier de liaison durant la révolte. Spécialiste du réseau des égouts de Varsovie, blessée au combat, elle guide un premier groupe de combattant hors du ghetto puis y retourne pour en extraire d'autres. Elle est tuée dans les combats qui continuent dans les ruines, en mai 1943. Pologne, avant 1943. Mémorial de la Shoah.



Mordechai Anielewicz (1919-1943), dirigeant de l'Hashomer Hatzair, commandant du soulèvement du ghetto de Varsovie. Il dirige la révolte jusqu'à l'assaut mené par les Allemands contre le bunker de commandement, rue Miła, le 8 mai 1943. Plutôt que d'être capturé, il se suicide. Pologne, avant 1943. Mémorial de la Shoah.

La révolte du ghetto de Varsovie a cependant un important retentissement à travers le monde. Elle est bientôt suivie d'autres révoltes menées par des Juifs qui tentent de faire face. Dans le même temps, des groupes de partisans juifs, comme celui des frères Bielski en Pologne orientale ou celui mené par Abba Kovner en Lituanie, combattent les Allemands dans les forêts, tandis que des filières de la résistance juive cachent des enfants en leur trouvant des familles d'accueil ou les font passer clandestinement dans des territoires neutres, comme en Suisse, pour échapper aux Allemands.

La volonté de résister se retrouve jusque dans les centres de mise à mort* de la « solution finale* ». Dans d'innombrables cas, des déportés tentent de se révolter face aux SS en armes lorsque leurs convois arrivent à Auschwitz, Treblinka, Sobibor ou encore Belzec. Si ces tentatives se soldent par la mort systématique, elles montrent la volonté des victimes de tenir tête à leurs bourreaux, parfois jusque dans la chambre à gaz.

* Voir glossaire page 8



—  —

Lors du soulèvement du centre de mise à mort* de Treblinka, les déportés incendient le camp. Pologne, 2 août 1943.
Mémorial de la Shoah / Coll. Yad Vashem.

Pourtant, dans deux centres de mise à mort*, des révoltes vont être organisées par les quelques détenus juifs laissés en vie afin de procéder aux opérations annexes (telles que le tri des biens des personnes assassinées). À Treblinka, le 2 août 1943, plusieurs centaines de Juifs détruisent une partie des bâtiments. Près de 200 d'entre eux réussissent à s'enfuir. Malgré la traque organisée par les Allemands, 70 survivent jusqu'à la fin de la guerre. Deux mois plus tard, c'est à Sobibor que les prisonniers se rebellent. Après avoir tué une quinzaine de SS, 300 révoltés s'évadent et se réfugient dans les forêts environnantes, où ils tentent d'échapper aux recherches. À la fin de la guerre, 58 d'entre eux sont encore en vie.

À la suite de ces deux révoltes, ces deux centres de mise à mort* cessent rapidement de fonctionner et sont démantelés par les SS, qui en effacent toutes traces.

DATES CLÉS 1943

- **22-27 janvier 1943** : Rafle à Marseille
- **2 février 1943** : Fin de la bataille de Stalingrad (ex-Union soviétique) et reddition des Allemands
- **9 février 1943** : Rafle de la rue Sainte-Catherine à Lyon
- **20-25 février 1943** : Rafle contre les hommes juifs en zone sud
- **Mars-avril 1943** : Entrée en fonction de trois chambres à gaz-crématoires à Auschwitz-Birkenau (Pologne)
- **19 avril 1943** : Début de la révolte du ghetto de Varsovie (Pologne)
- **28 avril 1943** : Création à Grenoble du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC)
- **16 mai 1943** : Les SS déclarent avoir écrasé la révolte du ghetto de Varsovie, mais les combats continuent encore pendant plusieurs semaines
- **5 juillet 1943** : Début de la bataille de Koursk (ex-Union soviétique)
- **2 août 1943** : Révolte de Treblinka (Pologne)
- **23 août 1943** : Défaite de l'armée allemande à Koursk
- **8 septembre 1943** : À la suite de l'armistice signé par l'Italie avec les Alliés, les Allemands occupent la zone italienne en France
- **14 octobre 1943** : Révolte de Sobibor (Pologne)

DATES CLÉS DU PROCÈS PAPON

- **19 janvier 1983** : Inculpation de Maurice Papon pour crimes contre l'humanité
- **8 octobre 1997** : À Bordeaux, début du procès de Maurice Papon pour complicité de crimes contre l'humanité
- **2 avril 1998** : Condamnation de Maurice Papon à 10 ans de prison pour complicité de crimes contre l'humanité

* Voir glossaire page 8

VALÉRIE PÉCRESSE,
présidente de la Région Île-de-France

Le devoir de mémoire contre la barbarie

L'an passé, nous commémorions les 80 ans de la rafle du Vel d'Hiv. En juillet 1942, en moins de deux jours, des policiers français ont arrêté près de 13 000 Juifs, dont un tiers d'enfants, avant de les livrer à l'occupant nazi.

« Une injure à notre passé et à nos traditions », dira Jacques Chirac le 16 juillet 1995. Il sera alors le premier président de la République à reconnaître officiellement la responsabilité de l'État français dans le sort de ces déportés envoyés vers les camps de la mort.

Il affirmera ainsi : « Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. »

Rien n'effacera cette faute.

Si cet épisode tragique constitue l'une des pages les plus sombres de notre histoire, il aura néanmoins suscité à l'époque l'amplification d'une vague

de protestation. Cette rafle fut un point de fracture dans l'opinion. Il y eut ceux qui s'enfoncèrent encore davantage dans la collaboration et l'antisémitisme*, ceux qui préférèrent détourner le regard, mais aussi les Français qui entreront en résistance. La « tache indélébile sur l'honneur des fonctionnaires français » dont parlera Simone Veil, déportée à 16 ans dans le camp d'Auschwitz, « n'atténue en rien le mérite de ceux de ces policiers qui, par exemple, ont prévenu et ainsi sauvé la moitié des vingt-cinq mille Juifs répertoriés à Paris avant la rafle du Vel d'Hiv » (*Une vie*). Plus largement, elle ne doit pas pour autant faire oublier tous ces Français qui ont aidé voisins et amis et leur ont permis d'échapper à ces arrestations

Aujourd'hui, à l'heure où les voix des survivants s'éteignent peu à peu, il est plus que jamais nécessaire de continuer à transmettre cette mémoire.

C'est un hommage à tous ceux qui, rares rescapés, ont lutté contre l'oubli et raconté encore et encore l'horreur des camps d'extermination.

C'est un devoir envers les jeunes générations. La mémoire de la Shoah, de son funeste dessein et de la folie des camps d'extermination doit être un rempart à la barbarie. L'ignorance, l'oubli et la déformation de l'histoire fournissent le terreau dans lequel sont prêts à germer les extrémismes de demain.

Prévenir cela, c'est tout l'objet du travail mené dans les lycées par la Région Île-de-France en partenariat avec le Mémorial de la Shoah.

Un discours historique

Il y a vingt-huit ans, en 1995, l'État français reconnaissait pour la première fois sa responsabilité.

Le 16 juillet 1995, lors des cérémonies commémorant la rafle du Vel d'Hiv (16 et 17 juillet 1942), Jacques Chirac, président de la République française (décédé le 26 septembre 2019), prononce des paroles reconnaissant officiellement et solennellement les crimes de l'État français : « Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, quatre cent cinquante policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis. Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police. [...] La France, patrie des Lumières et des droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. » (*Extrait du discours de Jacques Chirac*)

* Voir glossaire page 8

> BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Documentaires

- KORN-BZRORA David
La Police de Vichy, Program33, 2017.
- *La Rafle de Marseille, janvier 1943. Des témoins de la Shoah se souviennent*, Mémorial de la Shoah/Association Fonds Mémoire d'Auschwitz, 2023.

Fiction

- MALLE Louis
Au revoir les enfants, drame, Gaumont, 1987.

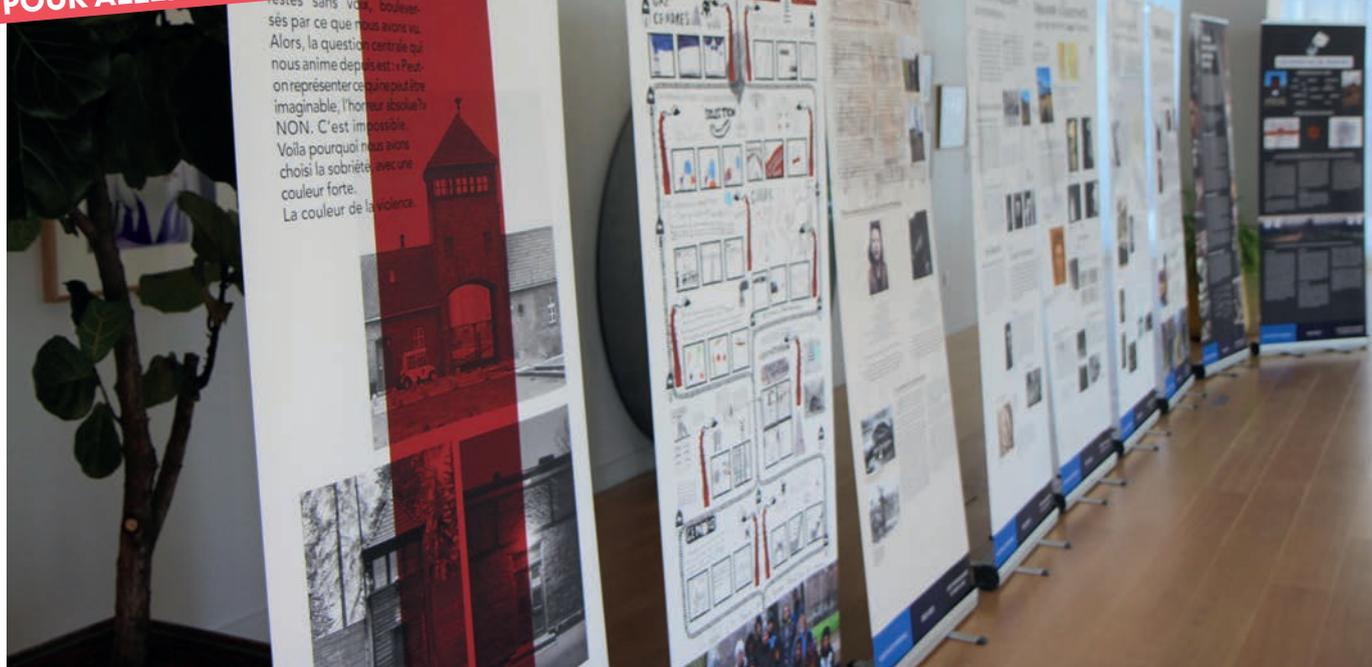
Sites Internet

- www.memorialdelashoah.org
www.grenierdesarah.org

Livres

- FREDJ Jacques
Les Juifs de France dans la Shoah, Gallimard/Mémorial de la Shoah, 2011.
- BRUTTMANN Tal et TARRICONE Christophe
Les cent mots de la Shoah, PUF, 2016.
- RAJCHMAN Chil
Je suis le dernier Juif – Treblinka (1942-1943), les Arènes, Paris, 2009.
- WIEVIORKA Annette
Auschwitz expliqué à ma fille, Le Seuil, 1999.

POUR ALLER PLUS LOIN



Voyages d'histoire et de mémoire

Depuis plus de vingt ans, le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France organisent pour les jeunes Franciliens des visites pédagogiques d'un lieu symbolique de la Shoah : le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, en Pologne. Chaque année, plus de 500 lycéens de première et terminale, et élèves des centres de formation d'apprentis (CFA)

franciliens y participent, dans le cadre du partenariat entre le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France. Encadrés par des accompagnateurs historiens du Mémorial, ces voyages d'étude s'inscrivent au cœur d'une démarche pédagogique, souvent pluridisciplinaire, reposant sur une préparation approfondie en amont. Au retour, les élèves sont invités à produire un

travail de restitution présenté notamment sous la forme d'un panneau d'exposition, l'ensemble des panneaux constituant une exposition itinérante. Les élèves vivent une expérience intellectuelle et humaine exceptionnelle, dont les enjeux dépassent le champ de l'histoire pour atteindre la formation civique et citoyenne.

Des panneaux d'exposition sont réalisés par les lycéens après leur voyage à Auschwitz Région Île-de-France

L'exposition de l'année scolaire 2022-2023 et celles des années précédentes peuvent être empruntées auprès du Mémorial de la Shoah par tous les lycées et CFA d'Île-de-France.

Renseignements :
Tél. : 01 53 01 17 18
www.memorialdelashoah.org

Le Mémorial de la Shoah

Pour découvrir l'histoire des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale en Europe et plus précisément en France, rendez-vous au Mémorial de la Shoah à Paris (4^e) et au Mémorial de la Shoah à Drancy (93).

Les autres sites du Mémorial en France sont la gare de Pithiviers, le Cercil, Musée-Mémorial des enfants du Vel d'Hiv, le Lieu de Mémoire au Chambon-sur-Lignon et le Centre Jules-Isaac.

Pour les scolaires, un parcours de mémoire permet de combiner des visites du Mémorial de la Shoah de Paris et de celui de Drancy.

Certaines activités sont proposées gratuitement aux lycées et CFA franciliens dans le cadre du partenariat entre le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France.

Renseignements sur :
www.memorialdelashoah.org



Musée, expositions temporaires, centre de documentation
Entrée libre.

Ouverture
Tous les jours sauf le samedi de 10 h à 18 h (19 h 30 pour le centre de documentation), nocturne le jeudi jusqu'à 22 h.
Entrée libre.

Accès
17, rue Geoffroy-l'Asnier
75004 Paris.
Métro : Saint-Paul ou Hôtel-de-Ville (ligne 1), Pont-Marie (ligne 7).
Bus : 67, 69, 76, 96.

Activités pédagogiques
Renseignements, tarifs et inscriptions :
education@memorialdelashoah.org

Glossaire

ANTISÉMITISME. Mot créé en 1879 par l'Allemand Wilhelm Marr pour désigner la haine des Juifs et seulement celle-ci.

ARYEN, ARYENNE. Dans la doctrine nazie, le monde est organisé selon une hiérarchie raciale. Le terme « aryen » désigne une supposée race nordique et germanique, considérée comme supérieure et pure, par opposition aux autres, en particulier aux Juifs et aux Slaves.

CAMPS DE CONCENTRATION.

Camps de détention édifiés afin d'emprisonner et de « rééduquer » les Allemands, d'abord, qui s'opposent aux nazis ou les gênent d'une manière ou d'une autre. En mars 1933, les nazis ouvrent le premier camp de concentration à Dachau. Progressivement, d'autres sont mis en place en Allemagne (Buchenwald, Bergen-Belsen) ou dans tous les territoires annexés par l'Allemagne (Auschwitz, en Pologne, devenu également un centre de mise à mort), pour l'internement et la répression d'opposants de toute l'Europe. Les internés sont le plus souvent affectés au travail forcé et à la gestion du camp.

CAMPS D'INTERNEMENT. Camps ouverts sur l'ensemble du territoire national, en France, dès 1938 afin de regrouper les réfugiés républicains espagnols, puis les réfugiés allemands et autrichiens fuyant le nazisme. Ils servirent ensuite de centres de regroupement pour les Juifs.

CENTRES DE MISE À MORT. Lieux exclusivement dédiés à l'assassinat en masse mis en place par les nazis dans le cadre de leur politique de mise à mort systématique des Juifs.

Parmi ces centres, cinq principaux sont créés en 1941-1942 en Pologne : Belzec, Sobibor, Treblinka, Kulmhof (Chelmno), Auschwitz-Birkenau (Auschwitz-Birkenau comprenait également un camp de concentration qui jouxtait le centre de mise à mort), où les victimes étaient gazées. Dans d'autres centres de mise à mort, les Juifs étaient fusillés.

GÉNOCIDE. La définition juridique du génocide a été donnée une première fois en 1944 par le juriste polonais Raphael Lemkin : « Par génocide, nous voulons dire la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. En général, le génocide ne veut pas dire nécessairement la destruction immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces groupes eux-mêmes. » Cette définition sert de référence aux textes internationaux qui traitent de la question du génocide (article 6c de la Charte du Tribunal militaire international de Nuremberg, Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, statut de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 et article 211-1 du Code pénal français). Tous ces textes confèrent au crime de génocide un caractère imprescriptible qui interdit l'oubli. C'est en fonction de cette définition qu'a notamment été reconnu officiellement en France le génocide arménien (loi 2001-70 du 29 janvier 2001).

HOLOCAUSTE. Mot d'origine grecque, issu de la traduction grecque de la Bible hébraïque, signifiant « sacrifice par le feu ». Ce terme, utilisé dans les pays anglo-saxons, sert à désigner l'extermination des Juifs par les nazis. En revanche, il est peu utilisé en France et en Europe par les anciens déportés, qui le trouvent inapproprié et lui préfèrent le mot « Shoah » ou génocide. Ils expliquent, à juste titre, qu'ils ont été « exterminés » et non « sacrifiés par le feu ».

NÉGATIONNISME. Négation du fait que les Juifs ont été assassinés en grand nombre dans le cadre d'un génocide. Délit puni par la loi.

RACISME. Idéologie fondée sur la croyance en une hiérarchie entre les groupes humains, les « races ». Le racisme est un délit puni par la loi.

SHOAH. Ce terme signifie « catastrophe » en hébreu et désigne le génocide des Juifs par les nazis.

« SOLUTION FINALE ». Formule utilisée par les nazis pour camoufler leur politique d'assassinat systématique des Juifs. Les nazis ont défini les modalités techniques de la « solution finale de la question juive » lors de la conférence de Wannsee (près de Berlin) le 20 janvier 1942, mais ils l'ont vraisemblablement décidée à l'automne 1941. D'après les travaux des historiens, près de six millions de Juifs ont été assassinés par les nazis et leurs alliés.



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 RegionIleDeFrance

 iledefrance

 iledefrance

La Région Île-de-France remercie
le Mémorial de la Shoah,
Jacques Fredj, son directeur,
Tal Bruttman, historien,
Flavie Bitan, responsable du service
communication du Mémorial de la Shoah,
Lior Laliou-Smadja, responsable du service
photothèque du Mémorial de la Shoah,
et Jonathan Meur, chargé de publications
chez Leitmotif Creative Studio.

Vous pouvez télécharger ce document
sur les sites de la Région Île-de-France
(www.iledefrance.fr) et du Mémorial de la
Shoah (www.memorialdelashoah.org).



Mémorial de la Shoah

17, rue Geoffroy-l'Asnier
75004 Paris
Tél. : 01 42 77 44 72

www.memorialdelashoah.org